

**Concession de terrain**

**Caveau - Emplacement n° \_\_\_\_\_**

**1<sup>ère</sup> Demande**

Je soussigné (nom, prénom) \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_

téléphone : \_\_\_\_\_

adresse mail : \_\_\_\_\_

sollicite l'attribution d'une concession de famille, collective ou individuelle (1) \*

d'une superficie de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m

pour une durée de (2) \_\_\_\_\_ ans, à compter du \_\_\_\_\_

au tarif de (2) \_\_\_\_\_ € pour un caveau comprenant \_\_\_\_\_ place(s)

Je prends l'engagement de :

- verser à la caisse du Receveur Municipal le prix de ladite concession suivant le tarif adopté par le Conseil Municipal.
- toujours maintenir la tombe en complet état de propreté.

J'ai pris connaissance de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de l'emplacement. Si je m'oppose à la crémation des restes, je joins une attestation le précisant.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature,

\* rayer les mentions inutiles

(1) - **une concession de famille** (peuvent y être inhumés : concessionnaire, ascendants, descendants, alliés (tante, oncle, neveux...), enfants adoptifs, leurs conjoints et leurs enfants.

Le contrat de concession doit préciser que celle-ci a été acquise par M ou Mme... pour y fonder sa sépulture et celle de sa famille.

- **une concession collective** (destinée aux personnes désignées sur l'acte de concession, qu'elles soient ou non de la famille...)

- **une concession individuelle** (seule la personne mentionnée sur l'acte de concession pourra y être inhumée)

(2) **durées / tarifs** : 15 ans pour 61 € le m<sup>2</sup>  
ou 30 ans pour 120 € le m<sup>2</sup>